

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 SEPTEMBRE 2020
16H00

Avis public est, par la présente donnée par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 21 septembre 2020, au 520 chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc (centre communautaire).

Le point suivant sera à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature – Ajustements dans le contrat pour la location avec option d'achat de la niveleuse

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 18^e jour de septembre 2020.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière